



PSI™ FIBERSTRAND™ F

MICROFIBRE SYNTHÉTIQUE FIBRILLÉE

INFORMATION SUR LE PRODUIT

EMBALLAGE

Sacs solubles dans l'eau de 0,9 kg. Des emballages spéciaux sont également offerts sur demande.

DURÉE DE CONSERVATION

Trois ans dans son emballage d'origine non ouvert

SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

ASTM C1116

ASTM D7508

Acceptance Criteria AC32 du ICC

DONNÉES TECHNIQUES

Matériau : polypropylène fibrillé vierge à 100 %

Densité relative : 0,91

Dosages typiques recommandés :

0,9 kg/m³

(1,5 lb/vg³)

Longueurs offertes : 6 mm (¼ po), 13 mm (½ po), 19 mm (¾ po), 38 mm (1 ½ po), 51 mm (2 po) et mélange multilongueur (ML)

Point de fusion : 160 °C

Conductivité thermique et électrique : faible

Absorption d'eau : négligeable

Résistance aux acides et aux alcalis : excellente

Couleur : White

* La résistance à la traction et le rapport d'élanement ne s'appliquent pas aux microfibres selon la norme ASTM D7508.

DESCRIPTION

Les fibres PSI FIBERSTRAND F sont des microfibres synthétiques de polypropylène fibrillées pour le renforcement du béton qui sont conformes à la norme ASTM C1116 (*Standard Specification for Fiber Reinforced Concrete and Shotcrete*) et qui sont spécialement formulées pour aider à atténuer la formation de fissures de retrait plastique dans le béton. Généralement utilisées à raison de 0,9 kg/m³ (1,5 lb/vg³), les microfibres PSI FIBERSTRAND F ont démontré leur capacité à réduire considérablement les fissures de retrait plastique, comparativement au béton ordinaire. Les microfibres PSI FIBERSTRAND F sont de plus conformes avec les sections applicables du Acceptance Criteria AC32 du International Code Council (ICC) qui traitent des fibres synthétiques.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Contrôle et atténue les fissures de retrait plastique
- Réduit la ségrégation, le tassement plastique et l'eau de ressuage
- Procure un renforcement tridimensionnel contre la microfissuration et l'éclatement
- Augmente la durabilité de la surface et améliore la résistance au feu, à l'abrasion et aux impacts
- Réduit les coûts de revient par rapport au treillis métallique pour le contrôle des fissures non structurelles dues à la température ou au retrait
- S'ajoute facilement aux formulations de béton à tout moment avant la mise en place

DOMAINES D'APPLICATION

- Dalles sur le sol, trottoirs, entrées, stationnements, bordures, resurfaçages et chapes
- Semelles, fondations, murs et réservoirs
- Stucco
- Structures préfabriquées et précontraintes
- Béton projeté et pavage de surfaces inclinées
- Contrôle de l'éclatement et protection contre le feu
- Pontage métallique mixte

PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- L'utilisation de fibres peut causer une perte apparente dans la mesure de l'affaissement du béton. L'utilisation d'un adjuvant réducteur d'eau pourrait compenser cette perte, si nécessaire.
- Des fibres ne devraient jamais être ajoutées à un béton à affaissement nul. L'affaissement minimum du béton doit être de 80 mm (3 po) avant l'ajout des fibres. Des fibres en vrac peuvent aussi être ajoutées aux dispositifs de chargement de granulats.
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

MODE D'EMPLOI

Les microfibras PSI FIBERSTRAND F peuvent être ajoutées à la formulation de béton à tout moment avant la mise en place du béton. Il est généralement recommandé d'ajouter les fibres directement dans le malaxeur à béton pendant le dosage. Les fibres doivent être malaxées avec le béton pendant un minimum de 3 à 5 minutes à la vitesse maximale de malaxage, selon le type de malaxeur, afin d'obtenir une dispersion complète et uniforme.

NETTOYAGE

On peut disposer des fibres en vrac dans des contenants appropriés afin de les jeter. Lorsque du béton contenant des fibres est utilisé, l'équipement de finition doit être bien nettoyé.

Révision : 5.21

La version anglaise de la présente fiche pourrait contenir de l'information plus récente.

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant un (1) an à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.